



VILLE DE  
CREST

## **COMITE CONSULTATIF AGENDA 21**

Réunion du 19 juin 2018 à 18h30

### **COMPTE-RENDU**

Mis à jour le 17/07/18 par Floriane Fourré de Santis.

**Elus présents** : Romain GIRAUD, Nhàn NGUYEN HUU, Jean-Louis PREVOST

**Elu excusé** : Yvan LOMBARD

**Membres présents** : Henriette LIDIN (Les amis du Vieux Crest), Arnaud BOISTEL et Geoffroy MUTHIG (Vélo Dans la Ville), Christiane FRAUD, Jacques LEONE, Janine MANOUKIAN, Danièle MAZERES, Alain SARTRE, Véronique SIBILLE

**Membre excusée** : Anne CAILLE

**Intervenant technique** : Floriane FOURRE DE SANTIS

#### **1 – Budget participatif et ateliers**

L'exécutif municipal a souhaité poursuivre la concertation avec les citoyens sur les projets de la ville. Dans cet objectif, deux projets qui se répondent vont être mis en place : le budget participatif et des ateliers dits « d'avenir » (terme exact encore non validé).

Le budget participatif est défini comme un processus de démocratie participative dans lequel un exécutif local affecte une partie du budget de la collectivité à des projets généralement d'investissement. Démarche proposée par la Ville de Crest, il permettra aux Crestois de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en désignant par leur vote les projets d'intérêt général qu'ils souhaitent voir réalisés.

L'enveloppe de la ville est de 50 000 € pour l'ensemble des projets, dont le budget individuel ne pourra pas dépasser 25 000 €.

Un règlement est en cours de réalisation pour définir la recevabilité des projets (doit relever de la compétence ville, localisé sur le territoire, avoir une visée d'intérêt général ou collective, etc.).

En parallèle, des ateliers vont être montés afin d'engager une réflexion avec les administrés sur leur vision de la ville (ses besoins, ses atouts à développer, ses défauts à résoudre, etc.). Ces ateliers peuvent contribuer également au budget participatif, des projets pouvant émaner des échanges.

Les thématiques proposées, car ressortant des échanges déjà amorcés avec les administrés (« Crest je m'exprime » distribué avec l'état des lieux « Crest aujourd'hui et demain », réunions de quartier, échanges avec les nouveaux Crestois, etc.), sont les suivantes :

- Mobilité et déplacement
- Dynamisme touristique, culturel et commercial
- Santé / bien-être / Cadre de vie
- Idées libres

Ces ateliers prendront place via des échanges en direct mais également via une plateforme numérique.

Les dates établies pour les ateliers sont :

- le vendredi 21 septembre à 18h30 en table ronde
- les jeudis 4 et 11 octobre en afterwork

Il serait idéal qu'au moins un membre du Comité 21 soit présent sur chaque thématique lors de ces échanges.

Sur le planning :

- Fin août : communication
- Septembre : Échanges et réflexion
- Jusqu'à mi-novembre : Dépôt des projets
- Jusqu'à fin décembre : Instruction
- Vœux du Maire de janvier : Présentation des projets par les porteurs
- Janvier : Vote des Crestois
- Février à Décembre : Réalisation

Le timing est donc relativement court afin de pouvoir renouveler le processus en 2019 pour des projets qui seront alors inscrits au budget de la commune de 2020, sous réserve que cette première expérience soit réussie et bien accueillie.

Le Comité 21 sera invité à échanger sur les thématiques, animer les ateliers et intervenir dans le comité de pilotage de pré-sélection vis-à-vis du règlement établi. Le 5 juillet à 18h30 sera organisée une réunion de travail sur l'animation de la démarche, la réalisation du document de communication et sur la question du vote via la plateforme numérique. Un mail parviendra à l'ensemble des membres du comité.

N.B. : La réunion a été ajournée a posteriori.

#### **Remarques :**

- Il est proposé d'utiliser un terme français plutôt qu'afterwork tel qu'apéro discussion.
- Il a été demandé si des projets tels qu'un garage à vélos pourraient faire partie du budget participatif. A priori ce type de projet pourra tout à fait être inclus, il faudra simplement vérifier sa conformité au règlement qui sera publié par ailleurs.
- La réunion spécifique a été ajournée.

## **2 – Éclairage public**

Plusieurs zones de la ville ont et feront l'objet d'un travail sur la réduction de l'éclairage public.

L'extinction partielle (un lampadaire sur deux) dans certaines zones permettrait une réduction de 50 % de la consommation énergétique ; quant à l'extinction de minuit à 5 heures du matin, elle aurait pour effet une réduction de 40 à 50 % de la consommation.

L'extinction de minuit à 5 heures impose de changer de cellule dans l'armoire électrique : il faut remplacer la cellule photosensible par une cellule astronomique radio synchronisée.

#### **Nouveaux points lumineux :**

Les lampadaires nouvellement installés sont plus performants que ceux existants et présentent peu de déperditions de lumière vers le ciel (indice ULOR de pourcentage de flux lumineux de la source qui est dirigé vers le ciel inférieur à 3 ou 10% selon les modèles) ce qui représente un véritable gain énergétique car toute l'intensité lumineuse est renvoyée sur la voie, ainsi qu'une réduction de l'impact pour la biodiversité nocturne.

Les lampadaires installés Quai Mazorel (demande initiale portée pour les trajets domicile-école) seront disposés tous les 50 mètres environ sur les 700 mètres de traversée soit une quinzaine de mâts installés. L'indice ULOR est ici inférieur à 3 % et ces points seront éteints automatiquement de minuit à 5 heures (deux armoires électriques).

#### **D'ores et déjà réalisé :**

- Les gros éclairages de 400 watts ont été supprimés ou abaissés (2 x 100 watts).
- Plusieurs zones ont fait l'objet d'une extinction d'un lampadaire sur deux : le tronçon de la départementale vers Valence géré par la ville, le Quai Pied-Gai et la Zone Industrielle.
- L'avenue Félix Rozier a été diminuée en puissance (250 à 100 watts).
- Au giratoire des Blâches : retrait de l'éclairage par le Centre technique départemental. A la demande de la Ville, un éclairage solaire a été conservé sur l'aire de covoiturage.

#### **A venir :**

- Extinction de 1/2 lampadaires : Quai de la Prairie et zone Saint-Vincent/Bouvat/Hérod.
- Deux zones vont être adaptées en basse consommation LED.
- Deux armoires électriques vont passer en extinction de minuit à 5 heures (rue du Donjon et Marcel Pagnol).
- Les luminaires du Square de la Résistance vont être remplacés.

#### **Remarques :**

- L'idée de schématiser les efforts de la ville via une carte des points lumineux a été exposée. Un avant/après serait intéressant pour visualiser les efforts réalisés et motiver les administrés à adhérer à la démarche.

- Il sera réellement intéressant de quantifier le gain énergétique réalisé lors d'un bilan final. Un état des lieux énergétique du patrimoine de la ville vient d'être amorcé avec le SDED, Service public Des Energies de la Drôme.

- Il y aurait certainement un travail à faire sur les éclairages de Noël : il serait judicieux de les allumer plus tôt dans la soirée afin que les administrés puissent davantage en profiter, mais de les éteindre la nuit.

Le Comité s'est également interrogé sur la période des illuminations : après avoir été débattu, le sujet a fait consensus sur une installation au moment de la fête de la lumière donc entre le 5 et le 10 décembre (6 décembre en 2018) et d'une extinction moins tardive, autour du 10 janvier (proposé également : pour l'épiphanie, le 6 janvier). L'extinction s'effectue sur la période des soldes aujourd'hui afin de soutenir les commerçants. Il serait intéressant d'avoir leur retour sur le sujet.

- L'éclairage au niveau des voûtes du pont Mistral qui nécessite des interventions importantes par nacelle en cas de panne a été mentionné et la question s'est posée de savoir ce qui était prévu lors de l'aménagement de la passerelle. L'éclairage des voûtes sous le pont et en aval sera maintenu, cependant l'éclairage en amont sera supprimé (un éclairage dans la main courante du garde-corps sera mis en place pour les passants).
  - Il a été remarqué qu'outre les impacts en termes d'économies financières et d'incidence sur la biodiversité, les efforts réalisés, ou l'absence d'efforts, sur l'éclairage ont un effet pédagogique auprès des administrés (« Si la ville ne se préoccupe pas de sa consommation, pourquoi le ferais-je ? »).
  - Il faudra faire remonter à la CCCPS que le terrain de football reste parfois éclairé toute la nuit.
  - Le comité 21 s'est interrogé sur la possibilité pour les administrés d'avertir en cas d'éclairage non désiré dans un bâtiment public sur les soirs et week-end. La question de l'existence d'une astreinte pour la ville, la communauté de communes et les bâtiments scolaires a été posée. Une astreinte existe en effet mais le numéro n'est pas diffusé à la population, seule la police municipale reste joignable pour les urgences relatives à la sécurité. Le comité a fait remarquer qu'il serait intéressant qu'un numéro soit communiqué et apparaisse dans l'agenda de la ville et sur le site internet pour prévenir de ce type de sur-consommations.
  - Le Comité a demandé plus de précisions sur l'expérience menée sur le parking d'Aldi où l'intensité des lampadaires aurait été divisée par deux, qui a semblé être plutôt réussie avec peu de retours des riverains, dont certains ayant déclaré ne pas s'être aperçus de la modification. Plus de précisions ont été demandées au gestionnaire et seront communiquées au Comité 21 par la suite.
  - La question de la sécurité a été abordée notamment quant à l'éclairage des passages piétons. Il a été rappelé qu'il est souvent plus dangereux d'avoir un éclairage discontinu étant donné le temps nécessaire à l'œil pour s'adapter à la différence d'intensité lumineuse. Par ailleurs, des catadioptriques verts ont été installés sur l'ensemble des passages piétons de la traversée principale de Crest (Croix de Romans ↔ Intermarché) ainsi qu'aux passages situés en zone très fréquentée et/ou sensible.
- Il est à préciser qu'il n'existe aucune étude dont les résultats et la méthodologie fassent l'unanimité aujourd'hui. La corrélation entre éclairage public et sécurité, que l'on traite de sécurité routière ou de criminalité / délinquance, n'est à ce jour pas démontrée.

### **3 – Essences d'arbres**

#### **Square de la Résistance :**

- Deux fosses ont été creusées avenue Henri Grand en face du Square : la question est posée de planter deux arbres d'une même essence dans ces deux emplacements ou de deux essences différentes. Le Comité 21 sera invité à voter dès que les espèces les plus appropriées pour ne pas gêner la visibilité des véhicules seront identifiées. Une modélisation approximative sera effectuée.
- 2 arceaux à vélo sont installés, ainsi qu'une corbeille à papier près de la table de pique-nique.

#### **Parc Saint-Anne (éléments de la réunion précédente) :**

- D'autres essences ont été proposées et seront à valider par les services techniques de la ville : arbre de Judée, cerisier d'ornement (prunus), frêne, pommier du japon, forsythia.
- Un souhait d'ajouter quelques fleurs en bordure (le long du chemin) a été émis.
- Le marronnier a semblé conquérir le plus de voix pour remplacer l'arbre indiqué n°9 abattu (derrière les bancs de l'entrée rue des Auberts).
- Il a été proposé de remplacer les buis dégradés par des arbustes fleuris tels que pommiers du japon, lagerstroemia ou forsythia (sous réserve de la validation de ces essences).
- Pour l'espace sud, une souche d'un arbre coupé précédemment présente un emplacement intéressant : il est proposé d'y planter un ginkgo ou un marronnier.
- Il a également été notifié la nécessité de ne pas planter des arbres trop jeunes afin de bénéficier de leur ombre et de leurs qualités paysagères plus rapidement.
- Les gravats et l'arbre mort ont été retirés.
- Un arbre pourrait être planté sur l'espace d'aire de jeux pour faire de l'ombre aux enfants (cf. photo de l'emplacement).

#### **Remarques :**

- Il faudra prêter attention aux pollens allergisants. La question du marronnier a été posée notamment quant à sa plantation au parc Sainte-Anne : il s'avère que le pollen du marronnier commun, dit également marronnier d'Inde ou marronnier blanc, est peu allergisant. Il a donc été proposé à ce moment de planter un cerisier d'ornement ou un ginkgo à l'entrée rue des Auberts à la place du marronnier envisagé. Un vote sera réalisé étant donné que ce point en défaveur du marronnier a été écarté (un seul arbre aura l'espace de grandir dans cet espace).
- Il a été remarqué que certains pots de fleurs mis à disposition des commerçants manquaient d'eau.
- Les deux arbres devant l'école Claire de Chandeneux semblent être mal en point.
- Il a été suggéré de retirer les lierres au parc Sainte-Anne.
- Il a été demandé des précisions sur la fin de vie des arbres retirés : ce derniers sont broyés et tronçonnés puis traités comme déchets verts.

#### **4 – Chantier participatif Canal Bouvat**

Le 13 novembre 2017 s'est tenue une réunion du Comité Consultatif sur l'Agenda 21 au cours de laquelle il a été mentionné le désir d'organiser un chantier citoyen de replantation d'essences et d'entretien de la voie verte du Canal Bouvat.

Les travaux du canal étant achevés, ce chantier pourra être organisé à l'automne prochain en collaboration avec les Services Techniques.

Ce projet a été validé en Conseil Municipal : il conviendra de préciser le souhait de replantation pour en définir l'organisation.

#### **Remarques :**

- Le Comité 21 est invité à proposer des essences à replanter : M. Boistel a proposé de transmettre une première suggestion de replantation.
- Le chantier participatif du nettoyage des bords de Drôme ne sera pas organisé cette année par le SMRD, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme. Il est proposé que la ville l'organise en septembre prochain. Il conviendra de se renseigner sur l'association possible du syndicat pour ce chantier participatif.

#### **5 - Questions diverses**

##### **Information délivrée au sujet des Vélos à Assistance Électrique :**

- Des vélos à assistance électrique sont mis à disposition par la CCCPS, leur location étant réalisable à Crest'Actif au tarif de 20 €/15 jours (renouvelable une fois) pour les habitants de la Communauté de Communes.

##### **Suite aux interrogations de la réunion précédente :**

- Le passage piéton le long de la Médiathèque dans la rue Charles Armorin est étroit : il a été demandé la possibilité d'ouvrir la grille sous l'escalier donnant sur cette rue.

Il s'avère que d'une part, cet espace ne fait pas partie des surfaces communales, la ville ne peut donc pas intervenir directement. D'autre part, l'étude préliminaire des aménagements du quartier de la Gare, comprenant l'avenue Charles Armorin, prévoit un trottoir d'une largeur de 2 mètres devant l'escalier de la médiathèque. Bien que le projet puisse encore évoluer, un espace piéton d'une largeur a minima réglementaire sera respecté : il est donc préférable de conserver cette solution.

- Certaines plaques du Pont en Bois ont été sécurisées mais un travail plus approfondi devra certainement être réalisé ultérieurement. Une intervention de cordistes venant disposer des capteurs qui permettront d'identifier les mouvements éventuels du pont a été planifiée.

- Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de la passerelle a été publié courant mars pour un dépôt des offres au plus tard le 26 avril par les entreprises souhaitant réaliser ces travaux. Un groupement de 4 entreprises a aujourd'hui été retenu par la commission spécifique Département/Ville.

- La possibilité d'installer des toilettes au Parc Saint-Anne va être étudiée pour le budget de l'année 2019.

- Le panneau du plateau traversant est à l'étude.

- Le panneau du frontage va être posé sous peu.

##### **ConCRESTise tes projets :**

- Rappel de la démarche : Concrestise tes Projets consiste en une proposition d'accompagnement par la mairie de Crest dans le montage et la concrétisation de projets individuels ou collectifs, à destination des 15-25 ans crestois (au dépôt du dossier), et concernant la culture et l'animation, l'environnement, l'humanitaire et le solidaire, le sport et la santé ou l'entrepreneuriat. Le dossier est tout d'abord déposé au responsable de Concrestise tes Projets, Coralie LOCOLAS, qui s'assure de sa recevabilité, puis exposé au groupe de travail constitué d'élus et d'un membre du Comité 21. Le soutien proposé pourra être logistique, administratif et/ou financier.

- Il a été demandé si cette démarche de la ville était toujours d'actualité car le Comité 21 ne s'est pas réuni depuis longtemps pour statuer sur la recevabilité de projets. La démarche existe toujours mais il y a en effet eu peu de projets déposés dernièrement, le dernier abouti datant de juillet 2017.

- Le Comité souhaite qu'elle soit réactivée et qu'il soit défini quand, où et comment communiquer sur le sujet. Actuellement, des flyers sont distribués lors de la remise du baccalauréat. Il serait certainement intéressant de refaire un communiqué de presse pour raviver l'initiative.

- Il serait intéressant par ailleurs d'identifier la tranche d'âge des postulants précédents afin de savoir si la communication principale est à faire via les lycées (15-18 ans) ou auprès d'autres structures.

Toute la tranche d'âge prévue est concernée au vu des projets réalisés depuis 2011 (par exemple le projet de marque textile concernait des jeunes ayant une vingtaine d'années et celui du concert, des jeunes de 17 à 25 ans).

- Par ailleurs, un retour des bénéficiaires serait intéressant. Ceci étant souvent difficile à obtenir, il serait judicieux de réfléchir à une méthode permettant de les atteindre (point presse, aide finale apportée après le projet lorsqu'il s'agit d'un accompagnement financier, etc.). Sur certains projets, un point presse final a eu lieu et un échange bref pour s'assurer de leur réalisation effective.

- Il a été notifié qu'il serait également idéal de n'avoir qu'un seul dossier de demande de financement pour toutes les aides (CAF, etc.). La méthode de sélection n'est cependant pas la même (conditions de ressources par exemple qui n'est pas demandée) et la collectivité n'a pas vocation à traiter autant de données : seuls l'âge, la domiciliation, la thématique du projet et un récit de la motivation du ou des porteurs sont collectés. Par ailleurs, la démarche ne permet pas seulement une aide financière mais aussi d'accéder à un accompagnement administratif et logistique.

#### **Modes doux :**

- Carrefour nord du Pont Frédéric Mistral : Un problème de visibilité de nuit a été relevé sur le passage piéton reliant le Quai de Verdun à la Caisse d'Épargne. Il a été notifié que les automobilistes ont tendance à piler en sortie de rond-point puis remarqué que ce comportement n'est pas fréquent uniquement de nuit mais également de jour. Il a été proposé d'ajouter un panneau clignotant de danger « passage pour piétons » avertissant les automobilistes.

Pour information, les aménagements du carrefour nord seront terminés sur la dernière phase des travaux de la passerelle : il est prévu que l'ensemble du carrefour, passages piétons Est et Ouest compris, soit surélevé et fasse l'objet d'un plateau traversant, donnant la priorité absolue aux piétons sur l'ensemble du carrefour. Ce dispositif devra permettre de renforcer leur sécurité de par la régulation naturelle de la vitesse des automobilistes due à la surélévation.

- Rue du temple / rue des Alpes : Des problèmes de respect du sens unique de circulation Rue des Alpes ont été soulevés accompagnés d'un questionnement sur un souhait potentiel de rétablissement du sens originel. Les aménagements réalisés dans ces rues sont passés par une étape de concertation avec les riverains qui ont validé la solution actuelle (circulation en sens entrant dans la ville via la Rue des Alpes).

- Le panneau « Zone de rencontre » de la rue des Alpes est peu visible et est positionné sur le trottoir gauche de la rue ce qui n'est pas naturel pour les automobilistes. Il est demandé de pouvoir le passer à droite de la chaussée.

- Une indication supplémentaire de la zone 30 serait judicieuse dans cette zone, particulièrement à la sortie de la zone de rencontre (par un marquage au sol de préférence car cela est bien visible).

- Il serait intéressant de republier une information avec carte des rues en zone 30 dans la ville car cela semble confus pour beaucoup d'administrés.

- Le panneau indiquant le centre ville selon le sens précédent de circulation a bien été retiré.

#### **Autres éléments:**

- Le Comité s'est interrogé sur la gestion des chaufferies des établissements scolaires sur les périodes d'inactivité. Cette gestion est disparate : certains instituteurs se rendent occasionnellement dans leur établissement le week-end ce qui implique que le bâti reste chauffé ; a contrario le collège Revesz-Long reste inoccupé et une baisse du chauffage de 4 °C maximum à partir du vendredi 16h est programmée. Ce point devra être étudié lors de l'audit du patrimoine énergétique en cours avec le SDED.

- Le sujet des chemins de randonnée a été relancé notamment avec le souhait du Parc Naturel Régional du Vercors de relier les villes portes. Le travail d'identification de ces chemins devrait reprendre, les rôles CCCPS / Ville de Crest devant être précisés.

- Les box à vélo derrière l'espace Soubeyran sont très peu utilisées : il serait judicieux de les déplacer dans un lieu plus propice. Il a été proposé le Quai des Marronniers du fait de la proximité avec l'arrêt de bus du Kiosque, mais leur esthétique nuirait à la mise en valeur de l'espace. A été proposé également le parking de Roch Grivel puis le parking Dumont, idéal pour sa proximité avec ce même arrêt de bus et pour la possibilité de placer les box derrière le muret où ils seraient moins visibles. Un box au niveau de l'aire de co-voiturage de Saint-Ferréol serait le bienvenu. Ces deux derniers emplacement seront étudiés.

- Un banc Quai André Reynier a été installé face à la Drôme suite à une demande en réunion de quartier. La réactivité des Service Techniques a été saluée et il a été demandé la possibilité de débroussailler cet espace afin d'avoir une vue sur le fleuve : cette action est en effet prévue par les Services Techniques.

- Des dégradations sur des tables et bancs se perpétuent, notamment un banc a été arraché et « déposé » dans la Drôme.